

21 JAN. 2025

N° 2025-CCAS-0015

## La Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale

- Vu le code de l'action sociale et des familles,
- Vu le règlement des aides sociales validé le 26 juin 2024,
- Vu la demande d'Aide au paiement de l'électricité déposée le 16 janvier 2025,
- Vu l'avis de la commission consultative en date du 20 janvier 2025

### Décide

- 1 - D'accorder une aide de 394.14 euros à Madame Tressy HERNOUT (cette aide sera réglée directement à ENGIE sous réserve de venir signer l'arrêté au Service Interventions Sociales, Site Delille, 10 rue Delille, jusqu'au 3 février 2025 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30).
- 2 - De transmettre la présente décision en copie au travailleur social ayant transmis la demande
- 3 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif auprès de Madame la Vice-présidente du CCAS dans un délai de 2 mois suivant sa notification. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de 2 mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de 2 mois pour introduire un recours contentieux.

Pour la vice-présidente, et par délégation  
Christelle CHARRIER  
Directrice-adjointe du CCAS



Notifié à M

Le

Signature